



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4287

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Narcisse Bertholey - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et suppression de la ZAC

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4287**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Narcisse Bertholey - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et suppression de la ZAC**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) Narcisse Bertholey à Oullins a été créée par une délibération du Conseil de communauté du 1er mars 1999 et confiée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) par voie de concession. Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par délibération du Conseil du 22 janvier 2001. Le protocole de liquidation de la ZAC permettant la liquidation foncière, comptable et administrative de l'opération a, quant à lui, été approuvé par délibération du Conseil du 12 janvier 2009.

L'opération, qui s'étend sur 4,5 hectares environ, est délimitée par :

- la rue Emile Zola au nord,
- les rues de la République et Narcisse Bertholey à l'est,
- la rue des Jardins à l'ouest,
- la rotonde des Ecoles au sud.

Cette opération d'aménagement s'inscrit dans le renforcement de la centralité d'Oullins. Elle poursuivait les objectifs suivants :

- maintenir les habitants dans le centre-ville, en accueillir de nouveaux, proposer à tous une qualité de vie où prédominent les activités économiques et un cadre de vie agréable,
- résoudre les problèmes d'insalubrité et proposer une nouvelle offre de logements afin d'enrayer la forte évasion démographique de la Commune d'Oullins depuis 1975,
- recomposer et épaissir le secteur Narcisse Bertholey, renforcer le tissu urbain du centre pour pallier le manque de cohérence du site,
- respecter le paysage et renforcer la présence végétale tout en affirmant l'identité du secteur,
- raccrocher le site aux pôles de la ville.

Le programme prévisionnel de construction prévoyait 25 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) de logements et de services.

Le programme des équipements publics prévoyait :

- l'aménagement en espace public de la place Arlès Dufour au centre de la ZAC,
- l'aménagement et l'élargissement de la rue Narcisse Bertholey,

- la création ou l'amélioration des voiries de desserte interne,
- la création, l'adaptation et la mise aux normes de l'ensemble des réseaux secondaires au programme de construction de l'opération,
- la réalisation des espaces publics prévus au futur plan masse d'aménagement de l'opération.

L'intégralité du programme des équipements publics (PEP) à la charge de l'aménageur a été réalisé, conformément au dossier de réalisation.

Cette ZAC est aujourd'hui achevée. Elle a permis de développer :

- 23 200 mètres carrés de SHON à vocation d'habitat dont 4 900 mètres carrés de SHON logements aidés et 18 300 mètres carrés de SHON logements non aidés,
- 1 700 mètres carrés de SHON d'activités, dont :
 - . 600 mètres carrés de SHON de commerces,
 - . 1 100 mètres carrés de SHON de bureaux.

Conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme et compte tenu de l'achèvement du programme des équipements publics, de la remise des ouvrages aux services gestionnaires et de l'achèvement de la rétrocession foncière, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération.

Dépenses	Total (en € HT)	Recettes	Total (en € HT)
études	105 754,76	cessions	3 829 923,22
acquisitions	3 792 014,66	autres produits privés	17 543,50
travaux	2 820 246,41	participation Communauté urbaine de Lyon	5 125 353,00
frais généraux	296 807,80	produits divers	126 498,13
frais financiers	351 331,73	<i>total perçu</i>	9 099 317,85
rémunération Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)	705 813,61	versement Communauté urbaine de Lyon	- 961 000,00
		<i>sous-total</i>	8 138 317,85
		<i>solde à reverser</i>	- 66 348,88
Total	8 071 968,97	Total	8 071 968,97

Le bilan de clôture fait ressortir un montant de dépenses de 8 071 968,97 € HT et de recettes de 8 138 317,85 € HT d'où un solde excédentaire de 66 348,88 € qui est reversé à la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide de procéder à la suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Narcisse Bertholey à Oullins.

2° - Donne quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de sa mission d'aménageur pour cette opération.

3° - Autorise monsieur le Président à encaisser le solde de l'opération.

4° - Prononce la suppression de ladite ZAC.

5° - La recette correspondante, soit 66 348,88 €, sera encaissée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 7478 - fonction 824 - opération n° 0P06O0007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.